

Intronisation à la Cour du Chef de canton de Malbaza :



Mme Hadiza Bazoum élevée au rang de Tambara

L'Actualité

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations générales,
de réflexions et d'opinions

10^{ÈME} ANNEE N° 485
du 11 au 17 Décembre 2018 Prix : 300 FCFA

BP : 383 Tél. : 20 73 30 91
Email : actualite98@yahoo.fr
Site web : www.lactualiteniger.com

Loi de Finances 2019 :

Plus de 2000 milliards pour financer le programme de Renaissance II



Finally, the 2019 finance bill project has been voted by the parliamentarians, Friday last. It was adopted with 129 votes for, 33 against and 2 abstentions. This gives the Government the opportunity to continue its high-profile actions for the population. With this law, the Government aims to reach 6.5% growth in 2019 in order to accelerate the development of the country.



Redressement fiscal :

Airtel et Orange fermées pour non paiement d'impôts



Criminalité urbaine :

Six malfrats dont une femme présentés à la P.J



Les intellectuels dans les partis politiques

L'auteur est Docteur es Sciences économiques, Haut Fonctionnaire des Finances, Administrateur Civil de classe exceptionnelle à la retraite, Ancien Cadre-Dirigeant du PNDS-Tarayya (Délégué du Parti à la Conférence Nationale Souveraine et membre de la Cellule de Réflexion stratégique), Ancien Membre du Bureau politique du CDS-Rahama, Consultant-Enseignant-Chercheur indépendant.



HOTEL GAWEYE 4★★★★LUXE

L'hôtel de référence à Niamey

Spécial 31 décembre 2018

L'Hôtel Gaweye organise un dîner spécial 31 décembre 2018 à l'occasion des fêtes de fin d'année.

A cet effet, il sera proposé à la clientèle un menu spécial en super buffet pour la **Saint-Sylvestre** avec animation musical et distribution de cotillons au tarif de :

- **20 000 FCFA par personne (eau fournie) ;**
- **10 000 FCFA par enfant (moins de 12 ans).**

Pour vos renseignements et réservations, nous vous invitons à prendre contact avec nos services agréés aux numéros de téléphones ci-après :

23 90 00 19 / 23 90 00 21 / 90 18 84 25 / 92 28 47 72 / 91 89 10 17 / 91 22 02 38 / 96 87 26 22

Un accueil chaleureux vous sera réservé.

L'Hôtel Gaweye, leader de l'Hôtellerie au Niger !

S
O
C
I
E
T
E



Intronisation à la Cour du Chef de canton de Malbaza :

Mme Hadiza Bazoum élevée au rang de Tambara

L'épouse du Président du PNDS-Tarraya, Mme Hadiza Bazoum Mabrouk a été élevée au rang de Tambara de Nobi Tagayis. La cérémonie d'intronisation s'est déroulée à la Cour de l'honorable Chef de Canton de Malbaza, le samedi 8 décembre 2018, en présence de nombreux Chefs traditionnels, notables, autorités administratives, parents, amis et connaissances.

Le titre de Tambara signifie "Amazon". Il est attribué à des femmes combattantes qui font preuve d'un remarquable courage.

Mme Hadiza Bazoum Mabrouk, pro-



fondement émue par la distinction, a ainsi que l'ensemble des invités. remercié les notables de la localité

M.H

Loi de Finances 2019 :

Plus de 2000 milliards pour financer le programme de Renaissance II

Finally, le projet de loi des finances 2019 a été voté par les parlementaires, vendredi dernier. Il a été adopté avec 129 voix pour, 33 contre et 2 abstentions. Ce faisant, les représentants du peuple viennent de donner au Gouvernement l'opportunité de poursuivre ses actions de hautes portées pour la population. Avec cette loi, le Gouvernement compte atteindre 6,5% de croissance en 2019 afin d'accélérer le développement du pays.



Équilibré en recettes et en dépenses à plus de 2000 milliards de francs CFA, le budget général de l'Etat au titre de l'année 2019 a été rehaussé comparativement à celui de l'année dernière. Ce budget se caractérise par l'instauration de nouvelles taxes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que l'élaboration de nombreuses mesures visant à rationaliser le train de vie de l'Etat et à renforcer les dépenses sociales et sécuritaires. Par ces mesures, le Niger essaye de se conformer aux exigences de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Au-delà, la loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité de celle de 2018. Les deux ont pour essence de permettre à l'Etat d'accroître la mobilisation des ressources internes. Celle de 2019 a ajusté les impôts et les taxes existants. Mais de nouvelles impositions ont été aussi introduites afin de pouvoir mobiliser assez de ressources qui permettraient de financer le programme politique ambitieux du Président Issoufou.

La nouvelle loi de finances tout comme celle de l'année dernière a fait l'objet de controverses alimentées par de nom-

breuses structures politiques et associations de la société civile. Au centre des revendications du cadre de concertation de la société civile, la loi de finances 2019 est perçue comme la manifestation de la volonté de l'autorité publique à asphyxier le citoyen. Refrain utilisé aussi par l'opposition politique nigérienne pour sortir dans la rue il y a de cela quelques semaines.

Cependant, tout ce qui a été prédit au sujet de la loi de finances 2018 est à l'épreuve des faits de la mauvaise foi. Ce n'est que de la poudre aux yeux. Après une année d'exécution, les Nigériens ont finalement compris qu'on ne peut développer une nation lorsqu'une des ses composantes prône l'incivisme fiscal. Les nouvelles mesures introduites dans les lois de Finances 2018 et 2019 permettront de donner au Gouvernement les véritables moyens de sa politique. Car le Niger, reconnaissons-le, est en mutation depuis l'arrivée au pouvoir du Président Issoufou.

Depuis près de sept ans en effet, l'Etat a engagé de gros investissements dans tous les secteurs afin de faire sortir le pays des rangs des Nations les moins avancées en Afrique. Cet investisse-

ment au bénéfice de la population a un prix qui se résume au paiement des impôts, entre autres.

En adoptant cette loi de finances, les députés représentants légitimes du peuple viennent de donner au pays des chances de sortir dans ce cercle infernal de pays classé en queue de peloton depuis plusieurs décennies.

La société civile, fidèle à sa logique de subversion, a implicitement annoncé son intention de sortir dans les rues pour contester la loi. Que reproche-t-elle à cette loi ? Rien de raisonnable !

De façon spécifique, la société civile manque d'arguments pour décrédibiliser les réformes introduites dans les lois de finances. Toutes les réformes ont été engagées afin de créer les conditions d'épanouissement de la population. S'il est vrai que ces acteurs publics, éternels contestataires, mènent des luttes citoyennes ces mesures doivent être saluées. Mais par orgueil et pour des desseins inavoués, ils utilisent cette loi comme alibi pour croiser le fer avec le régime dont l'assise et la crédibilité aux yeux du citoyen sont indéniables.

Rappelons que le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2019, intervient dans un contexte marqué par des perspectives favorables pour l'économie du pays. En effet, selon le Gouvernement cette nouvelle loi de finances devrait permettre la mise en œuvre de plusieurs réformes notamment dans le domaine des finances publiques dont celle relative au budget programme, mais également par des préoccupations majeures marquées par la persistance des menaces sécuritaires, la baisse des prix des matières premières, le change-

ment climatique et une démographie galopante.

Ce projet a été élaboré en application de la méthode de budgétisation par programme. Il est bâti sur le Programme de Renaissance II et les priorités et choix stratégiques définis par le Gouvernement, notamment le Plan de Développement Economique et social (PDES 2017-2021) et le Programme Economique et Financier (PEF 2017-2020). Initialement, le budget général de l'Etat au titre de l'année 2019 a été arrêté en recettes et en dépenses à un montant de deux mille cinquante virgule soixante-seize (2.050,76) milliards de francs CFA, contre mille neuf cent soixante onze virgule quatre-vingt dix-sept (1.971,97) milliards en 2018, soit une augmentation de soixante dix-huit virgule soixante dix-neuf (78,79) milliards de francs CFA, correspondant à 4% en valeur relative.

Par ailleurs, il est important de souligner que le Gouvernement, lors d'un Conseil des Ministres, a tenu à féliciter le Ministre des Finances et le Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances, chargé du Budget ainsi que leur équipe, pour l'efficacité et la rigueur dont ils ont fait montre aussi bien dans l'exécution du budget 2018 que dans le processus de l'élaboration du projet de loi de finances 2019.

Au finish, il faut dire qu'au delà des réalisations l'exécution du programme de la Renaissance sous la vigilance du Président Issoufou aura permis à l'Etat de retrouver toute sa respectabilité. C'est d'ailleurs pour la première fois que le budget de l'Etat dépasse la barre de 2000 milliards. C'est sous la Renaissance du Niger que le budget a atteint 1000 milliards. Ces prouesses prouvent à suffisances la qualité de la Gouvernance. **M.H**

Redressement fiscal :**Airtel et Orange fermées pour non paiement d'impôts**

Nul n'est au dessus de la loi. C'est ce qu'il faut comprendre de la fermeture des locaux des compagnies de télécommunications Airtel et Orange pour incivisme fiscal. A une semaine d'intervalle, la Direction Générale des impôts conformément à son cahier de charge a procédé à la mise sous scellés des sièges des deux compagnies à Niamey. Cette mesure qui est saluée par les concitoyens fait déjà l'objet de polémiques par les sociétés incriminées.

Le ministère des Finances, à travers la Direction Générale des Impôts, fait preuve d'une remarquable performance en termes de mobilisations des ressources internes. Après plusieurs entreprises et sociétés locales, la DGI a lancé sa nasse pour la traque des sociétés de Télécommunications qui opèrent au Niger. Ayant bénéficié l'année dernière d'un avantage fiscal suite à la suppression de la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE), les compagnies de téléphonies mobiles n'ont pas réussi à honorer leur engagement. Ce redressement viserait donc à combler le manque à gagner pour le trésor, selon certaines informations.

Le service des impôts réclament environ 22 milliards de francs CFA à Orange Niger et près de 80 milliards à Airtel. Ce montant couvre une période de quatre années d'exercice, selon certaines sources. Ces deux compagnies qui font partie des tops 10 des entreprises les plus performantes de la place ont cha-



cune donné sa version de la situation. Toutes les deux contestent le montant annoncé.

Dans un communiqué publié le 30 novembre, Orange a précisé que depuis le démarrage de ses activités en 2008 et jusqu'à cette date, la société s'est toujours acquittée de ses obligations fiscales (impôts, taxes et redevances) conformément aux lois et textes en vigueur au Niger comme le confirme les attestations de régularité fiscale déli-



vrées par la Direction Générale des Impôts. Son apport dans l'économie nationale est incontestable avec plus de 400 employés.

Pour la Direction Général d'Airtel, ce redressement est disproportionné. Le montant réclamé par la DGI représente environ 70% des revenus annuels de la société. Tout en précisant qu'Airtel est l'opérateur majeur du secteur des télécommunications au Niger qui dispose de plus de 4,4 millions d'abonnés, plus de

500 emplois directs et indirects et plus de 50 000 revendeurs, la Direction a exprimé sa volonté de dialoguer avec les services du fisc afin d'aboutir à une issue heureuse.

Réagissant aussi à cette mesure, le syndicat national des agents des Télécommunications a déploré la situation. Il s'est dit prêt à œuvrer pour favoriser le dialogue entre les deux parties.

A partir de janvier 2019, la taxe sur la terminaison du trafic international entrant TATTIE sera en vigueur. Cette taxe dont la suspension en 2018 n'a pas été du goût des acteurs de la société civile qui avaient estimé que l'Etat ne doit pas accordé des cadeaux fiscaux aux compagnies de téléphonies mobiles au regard des revenus qu'elles engrangent. Ces acteurs ainsi que la population jubilent. Ils estiment que l'autorité publique a fait preuve de fermeté face à ces géants de la téléphonie mobile. Désormais, les sociétés doivent se soumettre à leurs obligations fiscales faute de quoi elles courent le risque de subir des sanctions conformément aux lois de la République. Sur ce point, le Gouvernement n'entend pas lésiner sur les moyens pour rentrer dans ses droits.

M.H

Après trois décennies de démocratie jalonnées de coups d'état devenus de plus en plus destructeurs et déstabilisants pour reprendre une expression du Président Olusegun Obasanjo, suivis de transitions plus ou moins réussies, le multipartisme a pris racine au Niger. Mais, le développement économique gage d'amélioration durable de bien-être balbutie et le peuple nigérien fatigué du 'dernier tango àNiamey' ; un pas en avant deux pas en arrière, attend toujours le 'grand bond avant'. Seuls les partis politiques demeurent une réalité palpable de notre société quelque soit la situation socio-politique du pays. Ils sont les interlocuteurs incontournables et parfois privilégiés des autorités de transition et des organisations internationales qui veillent à ce que ce monde soit géré selon les normes et valeurs des pays développés auprès desquels nous sollicitons aides et appuis divers malgré nos richesses du sous-sol. Souvent accusés de chercher à noyauter ou instrumentaliser les autres structures de la société civile et les syndicats, les partis politiques ont toujours su taire leurs divergences et aplanir la méfiance de cette même société civile lorsque la démocratie est en danger explicitement (coup d'Etat) ou implicitement (tazartché). A ce moment, ils savent se mettre en phase avec le 'reste du pays' pour sauver l'essentiel : le retour à la démocratie dans les plus brefs délais. Sans forcément chercher les remèdes à cette instabilité récurrente !

Au Niger, les gouvernements passent, les régimes trépassent, les républiques se fracassent sur les écueils de l'inconséquence de la classe politique et la démission de l'intelligentsia mais les partis politiques sont toujours là ! Cette permanence doit interpeller tout un chacun sur le rôle de ces acteurs majeurs dans le processus démocratique, la paix et la sécurité, la consolidation de l'unité nationale et le développement économique de la nation en rapport avec un personnage qui se distingue par sa capacité à cerner les problèmes d'une communauté et trouver des solutions pertinentes et acceptables ; à savoir l'intellectuel défini ainsi : « Dans le contexte nigérien, on peut de prime abord dire qu'il s'agit généralement d'un individu reconnu comme détenteur d'un haut niveau de culture et dont le statut, la connaissance et l'expertise dans le champ scientifique ou culturel peuvent être mobilisés à des fins plurielles dans l'espace public ou privé » (Adj, 2016 :230). La préoccupation est trop sérieuse pour être laissée aux seuls spécialistes !

En d'autres termes, les partis politiques peuvent-ils anticiper et sont-ils prêts à faire face à de nouvelles turbulences dans le processus de démocratisation, afin de stabiliser celui-ci ? Sont-ils capables de relever le défi du développement du pays ou même d'une croissance extravertie ? Assurer une redistribution équitable et une allocation optimale des revenus substantiels grâce à une meilleure exploitation de nos ressources naturelles. C'est de leur capacité à prendre en charge ces attentes que les dirigeants des partis politiques doivent être jugés ; un principe élémentaire en sciences économiques statuant que seul est responsable d'une situation celui qui a la décision donc la capacité à modifier les comporte-

ments des uns et des autres par des incitations appropriées ou la coercition. Cette capacité dépendra de la nature des relations que les partis politiques entretiennent avec les intellectuels notamment le sort qu'il leur est réservé à l'interne et l'exploitation qu'ils font de leur production scientifique et artistique (notamment la musique qui annonce les grands bouleversements sociaux) pour élaborer des programmes de campagne pertinents pour le pays, en déduire des politiques économiques adéquates et affiner leurs stratégies.

Vaste questionnement qui ne peut être appréhendé dans le cadre de cette publication. Aussi, l'examen du sort réservé aux intellectuels dans les partis politiques peut nous donner des indications quant à la réponse à cette problématique un peu comme la méthode des variables proxy en économétrie. **Alors, quel est ce sort réservé aux intellectuels dans les partis politiques ?**

Je répondrai sur la base de mon expérience en tant qu'homme politique et non 'animal politique' qui ambitionne légitimement d'être reconnu un jour comme homme d'Etat et pas seulement comme un 'cadre techniquement compétent et politiquement engagé'. Bien qu'ayant été de tous les combats pour l'avènement, la restauration et la défense de la démocratie, ayant élaboré des programmes de partis et même de gouvernement dans les moments les plus difficiles et les plus incertains, et finalement malgré une participation effective sur le terrain au cours de toutes les campagnes électorales décisives avec des résultats probants, j'ai toujours été 'oublié' pour ne pas dire 'trahi' en cas de victoire lorsque vient le moment de la distribution des rôles ou plus prosaïquement 'le partage' des postes politiques notamment ministériels (y compris la primature) auxquels je pourrai légitimement aspirer sans fanfaronnerie même dans les pays les plus puissants du monde. Comme si on voulait envoyer ce message clair à tous les intellectuels nigériens : ne vous mêlez pas de politique ! Alors que le Président Kountché, chef de la junte qui a dirigé le Niger de 1974 à 1987 invitait les intellectuels à faire de la politique ou du moins à éviter l'apolitisme en ces termes : « Je ne vous incite par conséquent ni à l'apolitisme, ni à l'indifférence, ni à la neutralité du spectateur amusé ou de l'intellectuel suffisant qui écrase d'un dédain universel tout ce qui l'entoure. Mais comme nous ne voudrions pas d'intellectuels martyrs, nous refuserons les intellectuels mandarins, prêts à s'organiser en coteries, prompts à dénigrer tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées..... » (Maïdoka, 2016 : 201). Quel paradoxe ?

Tout observateur avisé du fonctionnement interne des partis politiques au Niger sait que le chef est obsédé par la loyauté envers sa personne et non envers un programme, une idéologie à plus forte raison envers le peuple dont on sollicite le suffrage et pour le compte duquel on affirme vouloir exercer le pouvoir. Son comportement n'est pas celui d'un homme politique porteur de projets et habité par une vision quasi messianique de servir le pays et le peuple. L'ambiance qui en découle explique, en partie, la répulsion que les partis politiques inspirent aux intellectuels. Ceux qui s'y

aventurent sont systématiquement et sournoisement écartés du fonctionnement interne du parti et surtout dès l'accession au pouvoir avec la complicité du chef du parti si ce n'est pas lui qui est à la manœuvre ! Faut-il croire à cette assertion d'un ancien Premier Ministre canadien Jean Chrétien : « en politique les ennemis se trouvent dans votre camp ; ceux d'en face sont des adversaires » ?

La liste est longue des actes de provocation et des actions pour déstabiliser, isoler, fragiliser et 'neutraliser' tout intellectuel dans sa formation politique :

- Faire courir le bruit qu'il n'a pas de base donc pas de légitimité
- Susciter des frondes récurrentes dans son fief pour ne pas être un baron
- Entraver par tous les moyens la légalisation de sa légitimation par les urnes
- Organiser son isolement dans les instances dirigeantes du parti si par chance il y accède
- Ignorer sa production intellectuelle au lieu de s'en servir pour rehausser le prestige du parti
- Le maintenir dans une ignorance des affaires internes du parti pour avoir toujours l'air dépassé donc pas intéressant
- Distiller la rumeur qu'il ne s'investit pas totalement dans le combat politique sous-entendu qu'il est trop occupé "ailleurs" pour être un bon militant
- Renverser les valeurs au sein du parti ; l'argent vient avant le savoir, le financement avant le programme, le commerçant avant l'intellectuel
- En cas de victoire, éviter de lui confier des responsabilités politiques notamment au gouvernement ou dans l'Administration territoriale.
- Ne jamais lui confier des missions à l'Etranger pour ne pas être connu et nouer des relations
- Eviter de l'appeler par ses titres académiques pour ne pas le valoriser auprès des militants
- Cultiver la méfiance entre lui, le chef du parti et ses courtisans
- Ne jamais soumettre sa candidature à des postes internationaux statutaires de prestige
- Ne jamais le solliciter pour une conférence



Informations générales / réflexions / opinions

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL)
 au Capital de Quatre Millions Six Cent Mille (4.600.000) francs CFA
 Siège quartier Terminus B.P. 383 Tél : 20 73 30 91 Niamey - République du Niger
 RCCM-NI-NA-2014-B-1584 du 02 juin 2014 - NIF 11 715/R
 E-mail : actualite88@yahoo.fr - Site web : www.lactualite.niger.com

Promoteur Directeur Général

Elhadj Omar Cisse
 Tél. (+227) 20 73 30 91 - Cel. : 91 17 77 77 - 96 86 33 33
 E-mail : actualite88@yahoo.fr

Directeur de Publication

Maharou Habou
 Oumarou
 Cel: 96 11 29 81
 oumaroumaharou@yahoo.fr

Rédaction

Dan Mallam
 Maharou Habou
 Youssouf
 Amadou Moussa

Service Commercial & Publicité

Cel. : 96 89 94 84

Conception & Composition

"L'Actualité"

Camera, Photo

Omar Djibo

Tirage

8 pages 1 500 exemplaires
 sur les presses de la GIN
 BP : 383 Niamey

Criminalité urbaine :

Six malfrats dont une femme présentés à la P.J



La Police Nationale continue de faire ses preuves malgré l'ampleur de l'insécurité dans la Capitale Niamey. Ce lundi, les services de la Police Judiciaire ont présenté au public via les médias une de ses grosses prises. Il

s'agit d'un réseau de six dangereux malfrats dont une femme. Selon un post de la police sur les réseaux sociaux, ces malfrats ont été appréhendés après la découverte d'un corps calciné dans un véhicule à N'Dounga, une localité du Département de Kollo très proche de Niamey.

Le 6 novembre 2018, a indiqué la P.J, des restes d'un corps humain ont été retrouvés calcinés dans un véhicule se trouvant dans un ravin dans la zone de N'Dounga. Après recouvrement, il s'est agi des restes du corps du sieur Adamou Mayaki né vers 1974 à Guidan Tabi à Bouza. La Police Judiciaire a, à travers une enquête de grande envergure, réussi à mettre la main sur les présumés coupables. Ces derniers ont surpris la victime en compagnie d'une femme dans la zone de N'Dounga et l'ont amené dans un ravin. Ils l'ont, par la suite, tué et cal-



ciné dans son véhicule. Les faits se sont passés devant la femme qui a préféré de garder silence. Outre cette grosse prise, rappelons que la semaine dernière deux groupes de malfrats ont été présentés dans les locaux de la P.J. La première bande composée de quatre individus s'est spécialisée dans

l'agression des Taximen dans la Capitale et la seconde a été appréhendée après un homicide commis par un voleur dans une propriété privée. Ces arrestations sont la preuve du professionnalisme de notre police qui mérite le soutien de la population.

M.H

N
A
T
I
O
N

Lutte contre le terrorisme :

Tillabéry et Gotheye sous état d'urgence



Après Say, Téra et Torodi, l'état d'urgence vient d'être proclamé dans les départements de Tillabéri et Gotheye, dans la région de Tillabéri. Ainsi, dix départements de la région sont soumis à l'état d'urgence en raison de la menace terroriste qui affecte ces localités, a affirmé l'autorité publique à l'issue d'un Conseil des ministres vendredi dernier. Il s'agit des départements de Bankilaré, Ouallam, Ayorou, Abala, Banibangou, Say, Téra, Torodi, Tillabéri et Goyhèye. Cette mesure en vigueur dans la région de Diffa et certaines localités de Tahoua a été prise pour donner aux autorités administratives et aux forces de défenses et de sécurité déployées dans ces zones les pouvoirs nécessaires pour rassurer la population et protéger l'intégrité du territoire.

Il a été procédé à la prorogation de

l'état d'urgence dans la région de Diffa et Tahoua au vue de la fragilité de la situation sécuritaire.

Tillia et Tassara dans la région de Tahoua sont soumis à cette situation depuis 2015.

Rappelons que la situation sécuritaire du pays a fait l'objet d'une interpellation du Ministre de la Défense le samedi dernier. Au cours des débats, les parlementaires ont soulevé des inquiétudes sur l'impact de cette mesure sur l'économie des localités visées par l'état d'urgence. De nombreux députés, majorités et opposition, ont suggéré au Gouvernement de prendre des mesures d'accompagnement afin de soulager les populations affectés par cette décision.

Au lendemain de cette interpellation, certaines sources ont rapporté l'enlèvement par les éléments du groupe terroriste Boko Haram de plus de 50 personnes à Bosso dans la région de Diffa. L'enlèvement a eu lieu dans le village d'Ara Malari à 9 Km de la commune urbaine de Bosso. Malgré la récurrence des attaques, les Nigériens reconnaissent que le Gouvernement continue de fournir des efforts afin de sécuriser la population.

Lettre ouverte citoyenne au Président de la République

Pour une enquête indépendante sur la mort du président Baré



M. le Président de la République, Je ne me lasserai jamais de votre écriture puisque Dieu a décidé qu'en tant que magistrat suprême, vous décidiez du sort de nombreuses causes. Je ne me laisserai de vous écrire parce qu'Albert Einstein, dont vous avez certainement entendu parler, a dit que « Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent et laissent faire ». Je me dois également de rappeler que notre conseil vous a saisi d'une dernière correspondance le 26 février 2018, et le Procureur de la République, le 14 septembre dernier, pour demander à l'Etat du Niger, de bien vouloir faire respecter les recommandations de l'arrêt de la Cour de justice de la Cedeao du 23 octobre 2015 sur « l'Affaire AD Ibrahim Mainassara Baré contre l'Etat du Niger ». **Cette Cour demandait l'ouverture d'une enquête sur la mort du président Baré, en vertu du « droit à la vérité » par rapport à l'assassinat du 09 avril 1999, reconnu à ses ayants droit.**

C'est pourquoi, dans ma dernière lettre sur le sujet, je vous avais rappelé qu'aux points 54 et 55 de son arrêt, la Cour de justice de la Cedeao avait tenu à dire que « **les lois d'amnistie ne sauraient constituer un voilage forcené du passé, une fin de non-recevoir péremptoirement opposée à toute entreprise légitimement curieuse de connaître la vérité. La loi d'amnistie laisse intact le droit à la vérité... Il convient donc, d'affirmer un droit à la vérité pour les victimes ...** ».

Je vous rappelle que le célèbre journaliste Sennen Adriamirado de « Jeune Afrique » avait posé la question suivante au président Baré pour son livre autobiographique « Mon

ambition pour le Niger » en avril 1997 : « Croyez-vous les opposants capables de recourir à des méthodes expéditives ». Il avait eu cette réponse : « Ce n'est pas moi qui le crois. Ce sont eux qui le disent et qui le prouvent chaque jour par leurs actes. Ce ne sont pas des enfants de chœur. De jour comme de nuit, ils ne pensent qu'à ça : comment retourner la situation à leur avantage ? » Je laisse la liberté à chacun d'apprécier à sa juste valeur, cette réponse et identifier ces opposants violents dont il est question. Le président Baré savait donc dès le mois de février 1996, qui était en mesure de faire quoi ?

Je me dois également de vous rappeler que, de son vivant, le président Baré avait été victime de plusieurs tentatives avérées d'assassinat et/ou de coup d'Etat dont je ne citerais que quelques-unes :

1- En février 1996, quelques semaines à peine après le coup d'Etat du 27 janvier 1996, quand les proches d'un ancien président de la République ont cherché à attenter à la vie du président Baré en se procurant des armes ;

2- Le 06 novembre 1997, quand un coup d'Etat était prévu pour intervenir lors du séjour du Président Baré à Hanoï pour le 7^e sommet de la Francophonie ;

3- Le 17 novembre 1997, lors d'un projet d'attentat à son retour du sommet de Hanoi, quand les assassins avaient projeté de bombarder l'avion présidentiel ou de tirer à l'arme lourde sur le Président à l'aéroport ou à la résidence ;

4- Le 29 mai 1998, lors de la mutinerie/coup d'Etat de la garde Républicaine, déclenché dans l'après-midi au camp FNIS du quartier Yantala, non loin du Palais présidentiel ;

5- Le 30 mars 1999, un projet d'assassinat du Président avait été envisagé par le même groupe de conspirateurs au retour du pèlerinage des Lieux Saints de l'Islam du président Baré, le 2 avril 1999. Les assassins avaient eu l'intention d'abattre l'avion présidentiel à l'amorce de sa descente sur l'aéroport de Diori Hamani de Niamey.

Et que dire de ce célèbre opposant qui faisait le tour de "ses parents" dans les casernes pour demander

de « liquider Baré » ?

Malgré ces multiples tentatives d'assassinat et actes foireux, le président Baré a toujours évité des procès ou des emprisonnements massifs des conjurés afin de préserver la paix sociale.

Renseignez-vous, quelques mois avant l'assassinat du 09 avril 1999, j'ai eu à me rendre personnellement auprès du père de l'auteur de la malheureuse formule de « l'accident malheureux » du 09 avril 1999, pour l'alerter, en présence de deux témoins de la haute hiérarchie de la Police encore vivants, du projet de son fils consistant à « régler ses comptes au plus haut sommet de l'Etat », selon ses propres termes.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons espéré que le président de la République, magistrat suprême respecte les décisions de la Cour depuis sa notification en novembre 2015 à l'Etat du Niger. Mais, en lieu et place du déclenchement d'une enquête en bonne et due forme sur cet assassinat, nous avons assisté, à deux reprises, au déploiement d'un rouleau compresseur pour casser des auteurs de présumées « tentatives d'assassinat » sur votre personne.

En appui à notre revendication, je vous rappelle le discours historique prononcé par François Mitterrand, président de la République Française le 4 mai 1993 à Nevers, lors des obsèques de l'ancien ministre des finances, Pierre Bérégovoy, tous les deux socialistes censés partager, de leur vivant, les mêmes valeurs que vous prétendez défendre: « [...] **Toutes les explications du monde ne justifieront pas qu'on ait pu livrer aux chiens, l'honneur d'un homme et finalement sa vie, au prix d'un double manquement de ses accusateurs aux lois fondamentales de notre République, celles qui protègent la dignité et la liberté de chacun d'entre nous.** »

Nous pensons qu'il devrait en être de même pour le président Baré. Ce, d'autant plus que vous avez eu le « courage » de mener des enquêtes et d'engager des poursuites pour des tentatives présumées d'assassinat sur votre personne à deux reprises, qui ont abouti à l'incarcération d'officiers valeureux dont l'un des Géné-

raux les plus compétents et pacifistes des Forces Armées Nigériennes (FAN). Vous avez alors le devoir d'en faire de même pour un assassinat consommé celui-là, qui a abouti à mort d'un homme de la plus lâche et la plus barbare des méthodes, confirmée par une décision de justice.

Il vous souviendra, qu'après la brouille politique avec votre allié Hama Amadou, vos amis politiques avaient maladroitemment tenté en 2014 de lui faire porter la responsabilité de l'assassinat du président Baré. Mais ses amis politiques du moment, regroupés au sein de l'ARDR, vous avaient mis au défi, par un communiqué du 16 septembre 2014 lu par le porte-parole, d'ouvrir une enquête indépendante sur la mort du président Baré. Cette déclaration engageait alors les présidents Mahamane Ousmane et Tanja Mamadou, vos anciens camarades de l'ex Front de Restauration et de la Défense de la Démocratie (FRDD), opposé au président Baré jusqu'à son assassinat.

La justice Divine, d'habitude plus lente que celle des hommes, a déjà, nous semble-t-il, indiqué la voie et poursuit inexorablement son œuvre, puisque Voltaire l'a dit « La crainte suit le crime et c'est son châtiment. »

Si, comme à votre habitude, vous optez pour le silence, je vous rappelle que le peintre Henri Morêt a prévenu : « **On ne peut jamais être neutre. Le silence est une opinion** ». Vous engagez alors de ce fait, et en toute connaissance de cause, votre responsabilité entière dans ce crime odieux contre l'humanité devant l'Histoire (avec un grand H).

La Sagesse Wolof, que j'ai pu apprécier lors de mon long et précieux séjour au merveilleux pays de la Téranga, « recommande de ne pas dire tout ce que l'on sait » (Du lu nit xam, wax).

Veillez agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma déférence.

**Djibrilla Mainassara Baré
Ancien Conseiller Spécial
du Président de la République**

Grande Imprimerie du Niger

RCCM-NI-NIA-584-NIF 11715/R

BP : 383 - Tél. : +227 20 73 30 91 - 96 86 33 33 Niamey-Niger



POUR TOUS VOS TRAVAUX EN IMPRIMERIE

- Flyers
- Cartes de visite
- Dépliants - Plaquettes
- Brochures - Magazines
- Affiches
- Autocollant professionnel
- Etiquette adhésive
- Autocollant grand format
- Bâches
- Banderoles
- Blocs notes
- Calendriers
- Carnets de tickets
- Cartes de correspondance
- Cartes plastique - Tour de cou
- Badge
- Cartes postales
- Chemises à rabats
- Étiquette non adhésive perforée
- Enveloppes
- Lettres à en tête
- Liasse Carnet autocopiant
- Magnets
- Marque pages
- Menus
- Panneaux
- Panneaux immo
- Papier cadeau
- Papier journal
- Placard amalgame
- Plaque métal



L'Agence de Voyage, Hadj & Oumra

Sabiloul Houda



Préparez déjà le Hadj 2019

L'Agence de voyage et de Pèlerinage Sabiloul Houda ouvre ses guichets pour vous, avec la possibilité de versement partiel pour le Hadj 2019

- Avec - l'Agence de voyage et de pèlerinage Sabiloul Houda, vous avez la garantie d'effectuer votre pèlerinage à la Mecque dans des conditions très confortables, grâce à une équipe de professionnels expérimentés, efficaces, mise à votre disposition durant tout le séjour en terre-sainte.

- Nos tarifs prennent en compte : le prix du billet d'avion aller-retour Niamey-Médine-Niamey, le transport par bus, - Médine, - Mecque, l'hébergement à Médine et à la Mecque, la location des tentes à Mina et Arafat, l'encadrement, les documents de voyage

Avec l'Agence de voyage et de pèlerinage Sabiloul Houda

- Les pèlerins sont basés et logés sur un site-carrefour
- Les pèlerins ont des facilités dans l'accomplissement de tous les rites.
- Les pèlerins sont régulièrement encadrés par des guides pour visiter tous les différents lieux sacrés et historiques;

A Médine, vous avez :

La Grande Mosquée du Prophète SAW (Paix et Salut sur Lui)
Les trois tombes : à savoir : La tombe du PSA, d'Aboubacar et d'Oumar Rawda (lieu de Prière du Prophète)
La visite des tombes et des différents Sawab à Médine

A la Mecque, vous avez les visites des lieux

Hajar Aswad (Pierre noire de la Kaba)
Makham Ibrahim (les empreintes du pied d'Ibrahim)
La porte de la Kaaba (porte du pardon)
Puits de Zamzam

Vous avez des visites aussi sur :

Le lieu de naissance du Prophète PSL
Arafat avant le jour J
Colline d'Ouhoudou

Labaika Allahouma Labaik ! Labaika Lacharika Laka Labaik ! Innal Hamda Wa Ni'imata Lakawal Moulk Lacharika Lak !

(Citation obligatoire pour chaque pèlerin) du début du pèlerinage jusqu'à la fin du Hadj.
Donc chers frères et sœurs, faites bien l'effort de vous approprier la présente formule avant votre Hadj

B.P: Tél: +227 96 29 13 79 +227 95 86 33 33 - Nous sommes situés à l'immeuble GIN Quartier Terminus

Sabiloul Houda vous souhaite un Hadj Mabrouk !